AR Prefecture

082-218201127-20221110-CM10112022_01-BF Reçu le 16/11/2022

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX NOVEMBRE (10/11/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 novembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: 26

M. Romain LOPEZ, Maire,

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES: 5

M. Luc PORTES (représenté par Madame Any DELCHER), Adjoint,

Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT: 1

M. Ignace VELA, Conseiller Municipal.

ETAIT EXCUSE: 1

M. Jean-Claude LORENZO, Conseiller Municipal.

Madame Reine-Claude ORTALO est nommée secrétaire de séance.

FINANCES

01 - 10 novembre 2022

1. Décision Modificative n° 3 – exercice 2022 – Budget Principal

Rapporteur: Monsieur Le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-11, L. 2322-1 et 2322-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget principal,

Vu la délibération n° 18 du Conseil Municipal du 14 avril 2022 portant vote du budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget principal,

Vu la délibération n° 4 du 7 juillet 2022 portant adoption de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022 sur le budget principal,

Vu la délibération n° 8 du 29 septembre 2022 portant adoption de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022 sur le budget principal.

AR Prefecture

Considérant qu'il y a lieu d'affiner les prévisions budgétaires 2022 du budget principal et de procéder à des transferts de crédits entre chapitres,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 4 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC),

ADOPTE la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2022 sur le budget principal, équilibrée à 0 € en dépenses et en recettes par section comme suit :

F/I	R/O	Dépenses			Recettes	
			Chapitre	DM	Chapitre	DM
ENT		011	Charges à caractère général	15 000,00		
FONCTIONNEMENT		022	Dépenses imprévues	-15 000,00		
ONCTIC						
Ĭ	TO	TOTAL Dépenses fonctionnement		0,00	TOTAL Recettes fonctionnement	0,00

F/I	R/O	Dépenses		Recettes	
	K/O	Chapitre	DM	Chapitre	DM
INVESTISSEME	Réel -				
Z	TOTAL Dépenses investissement		0,00	TOTAL Recettes investissement	0,00

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme issac, le 14 novembre 2022

Maire,

Remain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Reine-Claude ORTALO

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :